



DOCUMENTS À FOURNIR POUR PERCEVOIR L'ALLOCATION LORS DE L'INSCRIPTION

○ Le lycéen est mineur et il a son propre compte en banque :

- Autorisation du représentant légal datée et signée
- Copie intégrale di livret de famille ou acte de naissance de l'élève
- RIB de l'élève
- Copie de la pièce d'identité de l'élève

○ Le lycéen est mineur et l'allocation sera versée sur le compte de son représentant légal :

- Autorisation du représentant légal datée et signée
- Copie intégrale di livret de famille ou acte de naissance de l'élève
- RIB du responsable légal
- Copie de la pièce d'identité du responsable légal / titulaire du compte
- Copie de la pièce d'identité de l'élève

○ Le lycéen est majeur ou va atteindre sa majorité au cours de sa scolarité :

- Autorisation datée et signée
- RIB de l'élève
- Copie de la pièce d'identité de l'élève